

# INCESTE

## « Il fait ça depuis quand papa ? »



Lorraine de Foucher

A la brigade de protection des mineurs de Paris, les enquêteurs « plongent dans l'horreur » pour faire parler les enfants victimes de violences sexuelles. « Le Monde » a pu y passer plusieurs jours

### REPORTAGE

Elle a de longs cheveux bruns attachés par un élastique, remontés par des barrettes roses. Une veste beige, une robe, des collants violets et des baskets blanches. Ce jour de septembre, la caméra de la salle d'audition de la brigade de protection des mineurs (BPM) de la police judiciaire de Paris filme Louise (tous les prénoms des victimes ont été modifiés) en gros plan. Elle a 5 ans. Sa mère, qui soupçonne des agressions sur sa fille, l'a accompagnée. L'enquêtrice commence : « Tu sais pourquoi on est là Louise ? » « Non, je ne sais pas », répond-elle, un peu évanescence. « On est là pour avoir une discussion, pour que tu dises la vérité. Tu sais ce que c'est la vérité ? », poursuit la policière. « C'est dire ce qui est vrai, et le mensonge ce n'est pas vrai », explique Louise. « Qu'est-ce que tu fais comme activités Louise ? » « Du cirque, de l'escalade, de la danse, de la chorale », énumère l'élève de grande section de maternelle, presque souriante. Ses mains cherchent le mur auquel elle est adossée. Ses jambes se croisent et se décroisent.

« Comment c'est ta chambre à Paris ? », continue l'enquêtrice. « J'ai ma chambre, et il y a un tapis multicolore, comme ici », décrit-elle en montrant le tapis chatoyant qui tente de réchauffer une pièce où des faits si traumatisants sont verbalisés. « Est-ce que tu t'entends bien avec maman ? » « Oui. » « Et avec papa ? Tu peux me dire des choses. S'il y a des choses qui te dérangent ?... », esquisse la policière. La petite fille se cambre, puis se balance sur le banc. Elle dit : « Tu vois les chaises là, eh bien j'ai les mêmes à la maison. » Premier changement de sujet de Louise. L'enquêtrice tente de contrer les stratégies de diversion de l'enfant : « Je me demande si tu as des choses à dire, s'il y a un secret que tu n'arriverais pas à dire, quelque chose de pas normal à la maison ? », relance-t-elle d'une voix calme et maternante. « Non, il n'y a rien », persiste l'enfant, en basculant sa tête dans ses mains. « Et quand maman n'est pas là, ça se passe comment avec papa ? » « Tu sais, dimanche, c'est l'anniversaire de ma copine Anna, on va lui acheter un porte-clés et un livre de princesses », esquive Louise. « Pour en revenir à notre discussion, j'ai une question indiscreète, insiste

doucement la policière, est-ce que quelqu'un touche tes parties intimes ? Tes fesses ? Ta nénette ? »

## « Il me caresse sur la nénette »

Louise regarde ses chaussures. Ses doigts s'entortillent dans ses chaussettes. D'un coup, son petit corps, qui parle plus qu'elle depuis le début de l'audition, lâche. Sa tête s'échappe contre le mur : « *Il me caresse sur la nénette pour m'endormir.* » « *Qui il ?* » « *Papa.* » « *Il met la main sur ou dans le pyjama ?* » « *Dans le pyjama. Papa, il m'a dit qu'il ne faut pas le dire, que c'est qu'entre nous deux.* » Louise tente d'enfouir son visage dans la table blanche de la salle d'audition. « *Je n'aime pas trop parler de ça. Il me demande de toucher ma partie intime mais moi je ne veux pas. Il me demande de monter et de descendre* », exprime-t-elle en mimant avec sa main un geste de masturbation.

Le pied de Louise tape contre la table. « *Quand il le fait, le pipi sur moi il est blanc. Alors que dans les toilettes, il est jaune. Parfois, il me met le doigt dans la nénette, ça fait mal.* » Elle se retourne à nouveau contre le mur, comme si elle voulait s'y cacher. « *Il fait ça depuis quand papa ?* », continue l'enquêtrice. « *Depuis la petite section. Il veut que je suce son zizi, mais j'ai dit non.* » « *Tu as très bien parlé Louise* », termine la policière, pendant que la fillette enroule son pull autour de sa tête.

« *J'ai eu des frissons quand je l'ai vue faire ce geste, ça a été déterminant dans l'enquête. Ça ne s'invente pas ça à 5 ans, un geste masturbatoire, comme le pipi jaune et le pipi blanc* », decode Guy Bertrand, chef de la section « intra » de la BPM qui a accepté d'ouvrir ses portes durant plusieurs jours au *Monde*. L'intra, en opposition à l'extra, là où se traitent les atteintes aux enfants commises à l'intérieur de la famille. Enfants battus, agressés, violés, derrière les portes fermées des chambres à coucher, sous le sceau du secret. L'inceste est un interdit anthropologique universel, pourtant, la prévalence du phénomène est massive : les spécialistes estiment que ce qui est arrivé à Louise concerne deux à trois enfants par classe de CM2. Derrière les figures repoussoirs des grands prédateurs pédocriminels, de Marc Dutroux, d'Emile Louis ou de Michel Fourniret, les atteintes sexuelles sur mineurs sont perpétrées à 80 % par des proches.

« *Les vraies bombes atomiques de l'avenir, elles sont chez nous, si on ne s'en occupe pas maintenant, il faudra le faire dans vingt ans, on n'échappe pas à l'inceste* », défend le commandant divisionnaire Guy Bertrand, qui dirige l'intra depuis sept ans. « *On plonge dans l'horreur, mais on se sent utile. Quand je faisais du "stup", je ne me rendais pas compte de ce à quoi je servais, j'avais l'impression de vider l'océan à la petite cuillère.* »

Travailler à l'intra de la BPM, c'est arpenter ces couloirs du troisième étage du siège de la police judiciaire (PJ) parisienne, décorés d'affiches de super-héros, et « *pointer là où ça fait très mal* », déclare Mylène, une enquêtrice de 38 ans. La matière dérange. Chaque année, lors du repas de la brigade, les « stups » remplacent le temps d'une soirée la BPM pour leurs permanences, et « *ils n'aiment pas ça, ils ont tout de suite envie d'aller interpeller les auteurs*, décrit Vianney Dyèvre, le commissaire divisionnaire de la brigade. *Les policiers qui postulent en nous disant qu'ils adorent les enfants, on ne les prend pas, ils ne supportent pas après* ».

Les 264 enquêtes menées pour viol et agression sexuelle en 2019 de l'intra sont résumées dans des synthèses, rédigées à l'imparfait et en lettres capitales. *Le Monde* a pu en lire certaines. Au fil de ces textes administratifs, les mêmes trajectoires percutées par la prédation sexuelle. Le dossier de Cécile, 23 ans, qui « *déposait plainte contre son père pour viol. Il reconnaissait les agressions sexuelles sur sa fille précisant qu'il s'agissait d'une erreur et qu'il était normal que sa fille remplace le manque d'affection de sa femme à l'époque, niant les fellations et les tentatives de pénétration. Monsieur déclarait que si sa fille le disait c'est que tout cela devait être vrai, mais qu'il ne s'en souvenait plus* ».

La page d'après, Marine, 22 ans, victime de son beau-père : « *Selon lui, il ne faisait que subir le jeu qu'elle avait instauré, la considérant comme une nymphomane qui prenait l'initiative de pratiquer les fellations.* »

La suivante, Justine, 15 ans, « *expliquait avec difficulté qu'elle avait été victime d'agression sexuelle et d'une vingtaine de viols par son père. Placé en garde à vue, le mis en cause niait l'intégralité des faits évoquant une vengeance de sa fille à qui il avait interdit une sortie* ».

Chloé, 15 ans, témoigne que son père, qu'elle voit en garde alternée, « *lui caresse les fesses, les seins et le sexe et la force à garder la porte de la salle de bains ouverte quand elle se lave* ».

## **Le crime prospère sur le silence**

Le service de communication de la PJ parisienne ne sait lui-même pas quoi faire de ces notes produites par les vingt-cinq enquêteurs de l'intra. Parfois, quand les « stups », la « crim » ou la brigade de répression du banditisme (BRB) qui s'occupe des braqueurs font de belles affaires, les informations contenues dans de telles synthèses peuvent être communiquées à la presse. Pour l'inceste et la BPM, il y a rarement une ligne dans les journaux sur les enquêtes concernant Cécile, Marine, Justine ou Chloé.

Ce crime prospère sur cette gêne, sur ce silence. « *C'est le seul où l'auteur se déclare innocent et la victime se sent coupable* », expose Guy Bertrand. Aussi parce qu'il est commis sans traces, sans aucune preuve pour l'objectiver. Dans les dossiers d'inceste, il n'y a presque jamais ces éléments qui permettent aux policiers de résoudre leurs autres affaires. Pas d'ADN, de blessures, de vidéosurveillance, de relevés téléphoniques ou de témoins qui attesteraient de quoi que ce soit. Comment alors documenter ces faits ? Comment les sortir de l'ornière judiciaire du parole contre parole et permettre le passage de la justice dans ces histoires douloureuses, ou la reconnaissance par les institutions est l'une des seules voies de guérison ?

De toute la police française, l'intra de la BPM est le lieu où les dossiers reposent le plus sur la parole, cette parole si fragile des victimes, trop jeunes, ou trop traumatisées pour que les enquêteurs puissent y adosser des procédures qui tiennent devant les tribunaux. D'où une certaine frustration. Le taux de classement des plaintes recueillies y est plus élevé qu'ailleurs : dans la majorité des cas, le parquet des mineurs de Paris, la section P4, classe sans suite.

Mais ces policiers ont développé une vraie technicité dans le recueil de la parole. Vianney Dyèvre, le patron de la BPM, l'affirme : « *Mes équipes ne sont peut-être pas les meilleures pour interpellier un dealer au milieu d'une cité, mais pour faire parler les victimes, oui.* » Et de citer les nombreuses affaires où ils ont été sollicités par leurs collègues d'autres services pour interroger des enfants projetés dans des affaires criminelles, comme la fille de Mickaël Harpon, l'auteur de l'attentat de la Préfecture de police de Paris en octobre 2019, ou ce frère et cette sœur seuls témoins de l'étranglement de leur mère par leur père.

A 31 ans, Sophie entend des victimes d'inceste depuis sept ans déjà. Dans son bureau avec vue sur la porte de Clichy du Bastion, ce grand bâtiment bleu et métallique de la police judiciaire, elle parle de cette matière qui a fait bouger ses « curseurs » personnels : « *Mon mari, policier comme moi, me dit souvent que je ne me rends plus compte de ce que je raconte, de ce qui est grave ou pas.* » Elle poursuit sur ces « *bouts de chou* » pour lesquels elle veut se battre, même si cela implique d'affronter la sacralité de l'institution familiale, en libérant la parole. « *Je me sens briseuse de familles, et ça me travaille parfois le soir quand je rentre en métro.* » Mais c'est surtout pour cela qu'elle est devenue policière, pour faire émerger ces crimes. « *Un enfant qui se fait sodomiser par son père, il ne voit pas le mal puisque ça vient de ses parents. Pour lui, ça peut être aussi normal que d'aller acheter des bonbons.* » Sophie note autant les déclarations des victimes que le non-verbal, les changements de faciès, les mains qui se crispent sur les vêtements, les pieds qui tapent contre les chaises, les ongles qui d'un coup sont rongés.

## **Le séisme d'Outreau**

Depuis le séisme d'Outreau, le « Léviathan » des affaires d'inceste, et la baisse d'un quart des condamnations judiciaires pour violences sexuelles sur mineurs en une décennie qui s'en est suivie, le recueil de la parole a été « protocolisé » pour tenter de répondre aux exigences probatoires plus fortes des tribunaux. Signalés par l'école ou par leurs proches, les enfants arrivent à la BPM. A chaque début d'audition, les policiers de l'intra font le test du mensonge. Ils demandent aux petits « *comment s'appelle mon chat ?* » ou si leur pantalon est jaune alors qu'il est bleu. Il s'agit de mesurer le niveau d'induction de la victime, s'il répond que le chat s'appelle « Polo » ou que le pantalon est jaune, au lieu de dire « je ne sais pas » pour le nom du chat, ou bleu pour le pantalon, cela montre que l'enfant est « induit », c'est-à-dire qu'il fait primer la parole de l'adulte sur la vérité.

L'enjeu, c'est d'avoir accès à une parole de victime la moins contaminée possible par d'autres récits. « *Quand j'entends un enfant, je fais comme si je ne sais pas pourquoi il est là. Et je suis seule avec lui, il n'y a aucun autre adulte, parce que sinon il va dire ce qui fait plaisir à l'adulte référent. Je le rassure, je le félicite quand il parle. S'il change de sujet, ce qu'ils font souvent, je ne le suis pas, je reviens* », explique Sophie.

Ces auditions sont d'autant plus cruciales qu'elles ne peuvent n'avoir lieu qu'une fois – après le témoignage risque d'être contaminé justement – et ne durent en général que quarante minutes maximum, durée au-delà de laquelle l'attention des enfants se dissipe. D'autres règles empiriques existent : ne pas laisser jouer l'enfant pendant des heures dans la salle d'attente, parce qu'au moment de l'audition, il ne pensera qu'à y retourner et ne se concentrera donc pas. Eviter de l'interroger le soir, il est fatigué, ou le mercredi après-midi, moment habituel de son activité préférée.

Mylène, une autre enquêtrice de l'intra, a entendu Malia, une fillette de 5 ans, comme Louise. Elle a une robe jaune avec des papillons multicolores dessus. Dans la salle d'audition de la BPM, elle boit sa brique de jus de pomme à la paille et joue avec son sac à main turquoise. Pour la policière, comme pour les autres, il y a une autre règle absolue : ne jamais évoquer l'auteur. « *On ne doit surtout pas dire "raconte-moi ce que ton cousin a fait", il doit y aller tout seul.* » Ce qui est le cas pour Malia. A la question : « *Est-ce que tu sais pour quelle raison tu es là ?* », elle a répondu : « *Tonton Fred, il m'a montré son zizi et ses fesses et il ne m'a même pas dit pardon.* »

Mylène a ensuite convoqué « *tonton Fred* » pour le faire avouer et consolider la parole de Malia. « *C'est très long, je lui fais parler de sa relation aux enfants, de sa vie sexuelle, de ses pratiques et ses rencontres, et je me rapproche doucement des faits, je cherche les failles* », explique l'enquêtrice. « *Je l'interroge sur sa relation à sa nièce, comment il la considère. Il me répond qu'il l'aime, et je m'en sers comme point d'entrée : "Si vous l'aimez, elle a besoin de la vérité." Ça prend souvent des heures pour que les auteurs assument. Malia avait raison sur toute la ligne : son oncle lui avait bien touché le sexe.* »

D'autres auteurs d'inceste sont plus retors. Il a fallu une garde à vue et trois interrogatoires pour que le père de Roxane reconnaisse avoir violé sa fille de 12 ans. D'origine chinoise, Roxane est au collège et vit à Belleville. Un jour, elle veut sortir avec ses copines. Sa mère lui répond que c'est dangereux dehors, il faut faire attention aux garçons, elle peut tomber enceinte. Roxane est pétrifiée et raconte à sa mère que son père, ouvrier dans le bâtiment, a mal au dos et lui réclame des massages le matin quand tout le monde dort. Il en profite pour l'agresser. La mère de Roxane l'emmène en urgence à l'hôpital, pour « *vérifier son corps* ». L'adolescente est signalée à la BPM. Elle confirme ses propos :

« *Papa, il me viole*

– *C'est quoi un viol Roxane ?*

– *C'est toucher au corps de quelqu'un sans qu'il soit d'accord. Papa me prend dans ses bras, me met sous la couette et fait ses actes.*

– *Tu ressens quoi Roxane ?*

– *C'est dégueulasse. Il y a du liquide blanc dans ma zézette.*

– *Tu es en colère ?* » La jeune fille pleure, et fait oui de la tête.

Son père nie d'abord farouchement. « *Je suis père, comment je pourrais faire ce genre de gestes ?* » « *Ici, c'est la brigade des mineurs et nous voyons des pères faire ça.* » « *Je suis père, je ne peux pas faire ce genre de choses. Je ne peux pas faire perdre la face à mes parents.* » Troisième audition, le père de Roxane est acculé par les détails réunis par les policiers. « *Votre fille a un récit précis, papa met son zizi dans sa zézette, elle parle de la couette mouillée, du blanc sur la couette, comment est-ce qu'elle connaît ça ? Elle ment ?* » « *Non, c'est moi qui mens* », finit-il par craquer. « *J'ai un tout petit peu essayé, je n'ai pas réussi. Je voulais juste me masturber et pas rentrer complètement, je ne suis pas aussi cruel.* »

## **De vieilles affaires**

Les auteurs d'inceste n'ont pas forcément une inclinaison sexuelle pour les mineurs, comme ceux qui regardent compulsivement des vidéos pédopornographiques. Ils peuvent aussi être des violeurs d'opportunité, qui revendiquent une possession et une toute-puissance sur les corps des membres de leur famille. Par exemple, le père de Roxane se justifie avec cet argument mentionné dans plusieurs dossiers de l'intra : « *Si je demande à ma femme, elle ne va pas accepter tout de suite. C'est pour ça que j'ai fait des choses pas bien avec ma fille.* »

Dans les affaires d'inceste, l'écrasante majorité des auteurs de l'intra sont des hommes : 96,5 % en 2019. Les victimes sont à 75 % des filles, 25 % des garçons. Le mouvement #metoo a entraîné une inflation des plaintes pour violences sexuelles à la BPM. Surtout celles de mineurs devenus majeurs. En 2019, il y a eu 408 saisines du service pour agressions sexuelles et viols, un chiffre en progression. « *La parole se libère, les déclarations augmentent, mais pas les interpellations, car les vieilles affaires sont très difficiles à sortir* », indique Guy Bertrand.

Qu'est-ce qu'une vieille affaire ? « *Des jeunes filles qui rencontrent leur premier amour et qui se rendent compte que ce n'est pas normal ce qui leur est arrivé, quelque chose se déclenche. Ou la première maternité. Ou quand son propre enfant atteint l'âge où ont eu lieu les agressions. Parfois même les victimes viennent à la veille de leurs 38 ans et de la prescription* », liste dans son confortable bureau de la BPM, agrémenté d'un canapé et de bonbons, Corinne Bertrand, la psychologue de la brigade. Depuis la nouvelle loi de 2018 et le rallongement de la prescription, une victime peut porter plainte jusqu'à ses 48 ans pour des atteintes survenues pendant l'enfance.

D'un point de vue policier, ces procédures sont compliquées : les faits sont anciens, les victimes débarquent à la BPM après des années d'amnésie traumatique et de conduites à risque, avec des flashes de viol ou des hallucinations olfactives de sperme. Il s'est passé quelque chose, mais comment le prouver et le « judiciariser » ? « *Les vieilles affaires sont toutes vraies* », certifie Mylène. « *Les victimes sont toutes brisées, elles n'arrêtent pas de pleurer, comme un enfant qui aurait un gros chagrin. Il n'y a pas de fausses affaires dans ces cas-là, mais beaucoup de boulot pour nous* », corrobore sa collègue Sophie.

Les enquêteurs se lancent alors dans un travail d'archéologie familiale. Photos jaunies, journaux intimes, témoignage de la nourrice de l'époque, notes sur les bulletins scolaires qui auraient décroché d'un coup, hospitalisations en psychiatrie, tentatives de suicide, fugues, ils ramassent tout pour documenter l'inceste.

Parfois, le dossier tient à une gourmette à grosses mailles. Celle dont Stéphanie se souvient, attachée au poignet de son agresseur dont elle a oublié le visage, lorsqu'elle était contrainte de pratiquer des fellations à l'âge de 5 ans. Trente ans plus tard, Stéphanie tombe enceinte et décompense : « *J'étais effondrée en apprenant que j'allais avoir une fille car les filles, elles se font agresser* », décrit cette infirmière en maison de retraite. Elle porte plainte et raconte ses réminiscences à la BPM, incriminant son beau-père de l'époque. Elle fait l'objet d'un examen psychiatrique, qui établit qu'elle souffre d'un « *état fragile dépressif* » et que « *la grande part de reconstruction de son récit ne permet pas d'exclure l'affabulation* ».

Auditionné, son ancien beau-père avoue spontanément « *s'être fait pratiquer des fellations par la petite Stéphanie. Il n'était pas en mesure de dire combien de fois il l'avait contrainte à ces actes sexuels mais donnait une fréquence d'environ deux à trois fois par semaine* », écrit l'enquêteur. L'agresseur explique avoir été attiré par son côté petite enfant « *blonde* » et portait « *effectivement une gourmette en argent au poignet, offerte par la mère de la victime* ». Confronté à Stéphanie, il ne cesse de répéter qu'il a fait « *une grosse bêtise* », exprime ses regrets, mais ne parvient pas à fournir d'explications malgré les demandes insistantes de la jeune femme.

Ouvriers, cadres, généraux de l'armée, instituteurs ou encore patrons de start-up, tous les milieux sociaux défilent à l'intra. « *J'ai plus d'empathie pour le toxicomane du coin, le pauvre hère qui fait ça. Je ne plains pas celui qui vit bien, qui a les armes intellectuelles et qui sait qu'on ne touche pas aux enfants* », indique Guy Bertrand, le chef de section.

Florence a grandi derrière les hauts murs des beaux immeubles haussmanniens d'un quartier huppé de Paris. A 34 ans, elle écrit au procureur de la République de Paris, et dénonce des viols imposés par son grand frère de 1985 à 1997. Ses deux parents sont médecins, ses deux frères le sont devenus, sa sœur est religieuse, elle institutrice. Dans ses souvenirs, il y a un livre de

physique de 2<sup>de</sup>, qu'elle lisait quand son frère serait venu lui faire réviser son contrôle et en aurait profité pour l'agresser. Il y a les draps d'une chambre qui sont défaits et qu'elle regarde avec honte le lendemain matin. Il y a surtout des années passées dans les arcanes des services de psychiatrie, à affronter les ressacs de son traumatisme à coups de dépressions et de tentatives de suicide. Avant la plainte, son frère lui a bien écrit une lettre : « *Florence, je me permets de t'écrire simplement pour te dire que je regrette très profondément les actes ignobles que je t'avais fait subir il y a quelques années. J'ai conscience de tout le mal que je t'ai fait. Je voulais que tu saches que j'étais prêt à reconnaître mes actes devant qui tu le souhaiterais et à faire face aux conséquences. Je te demande pardon, même si je sais que cela est impossible.* »

Dans les locaux de la BPM, Florence et son frère sont confrontés. Comme souvent, l'auteur d'inceste avoue les agressions sexuelles mais pas les viols, plus condamnés. « *Mais on sait que quand les faits minimaux sont reconnus, la suite de ce que dit la victime a eu lieu aussi* », relate Guy Bertrand. Toutes ces affaires, ces spécialistes du recueil de la parole les débriefent entre eux, réfléchissent à chaque fois à ce qui aurait pu être amélioré. Ils le savent : la parole est coconstruite. Il y a la victime qui réussit à parler et l'enquêteur qui installe des conditions propices pour l'entendre. Tous pointent la nécessité vitale de porter plainte, « *même si c'est prescrit, même si c'est flou* », car, selon le chef de l'intra : « *Un violeur ne viole jamais qu'une fois, c'est comme un carnivore, le goût du sang reste. Si ça ne marche pas cette fois-là, ça servira pour la prochaine victime.* »